

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

FAIT PAR

L'HONORABLE J. G. ROBERTSON,

Trésorier de la Province de Québec,

A LA SÉANCE DU 7 MAI 1886

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.



QUÉBEC :
DE L'IMPRIMERIE DE L. J. DEMERS & FRÈRE,
Éditeurs-Propriétaires du "Canadien."

1886

FSAI

A1

1886 -

2x2

QL

P. 900v.

Lectur

in place

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

FAIT PAR

L'HONORABLE J. G. ROBERTSON,

Trésorier de la Province de Québec.

Séance du vendredi 7 mai 1886.

L'hon. M. ROBERTSON propose que l'Orateur laisse le fauteuil et que la chambre se forme en comité général afin de prendre le budget en considération.

M. le trésorier prononce ensuite le discours suivant :

M. l'Orateur,

Je propose, secondé par l'hon. M. Taillon, que vous laissiez le fauteuil et que la chambre se forme en comité des subsides.

En faisant cette motion, j'ai à exprimer mon regret que l'état de ma santé ne me pas permette de donner tous les détails qu'une semblable motion comporte et que la chambre attend ordinairement en cette occasion. Je suis certain que je n'ai pas besoin de solliciter l'indulgence de la chambre, dans ces circonstances, et que la courtoisie et la considération constantes qui m'ont toujours été accordées, ne me feront pas défaut en ce moment. J'espère que lorsque nous serons en comité, je pourrai donner des explications satisfaisantes à propos des sommes qui vous seront demandées et des fins auxquelles l'argent voté par la chambre sera employé.

Avant de procéder à l'examen des recettes et des dépenses pour la prochaine année fiscale, j'ai fait préparer un état des recettes et des dépenses de l'année terminée le trente juin dernier, en séparant ce qui

peut être considéré comme recettes normales et ordinaires, le produit des emprunts, les fonds de dépôt et, d'un côté, distinguant aussi les dépenses courantes ordinaires, des dépenses extraordinaires, telles que dépenses pour chemins de fer, édifices publics, de l'autre côté. Je suis heureux de vous informer que nos recettes ordinaires ont excédé nos dépenses ordinaires de \$24.950. Il faut, de plus, tenir compte du fait que le gouvernement de la Puissance ne nous a pas payé les \$53,618.67 d'intérêt dû à la province sur l'octroi pour chemin de fer fait il y a deux ans. L'on était sous l'impression que l'intérêt ne courait que depuis la date de l'ordre en conseil, au lieu du jour de la passation de l'acte.

A la dernière session, en résumant les affaires ordinaires de l'année précédente, j'ai fait l'observation " que la différence entre les recettes ordinaires et les dépenses ordinaires, serait d'environ \$240,000.00, réduction considérable sur les années précédentes, et un pas dans la bonne direction." Pour l'année écoulée, comme je l'ai dit tout à l'heure, loin d'avoir un déficit, nous avons un surplus, peu considérable, il est vrai, mais si l'on fait la comparaison avec les années passées alors que les déficits variaient de \$200,000.00, à deux fois ce montant, je pense qu'il faut féliciter la province du changement qui s'est opéré, et j'espère qu'avec de la prudence et de l'économie, nous verrons bientôt nos finances dans une condition satisfaisante. (Applaudissements.)

Si nous eussions reçu de la Puissance ce qui nous était dû l'an dernier, nous aurions eu un excédant de \$78,568.71 et je ne doute pas que nous recevions ce montant, cette année, car nous avons reçu d'Ottawa des assurances à cet effet.

Ce que j'entends dire et ce que je soutiens, c'est que nos recettes ordinaires excèdent nos dépenses ordinaires du montant que j'ai mentionné, sans inclure les recettes et les paiements extraordinaires, les premiers, provenant de prêts et les derniers, faits pour le compte du capital.

Quelques journaux ont essayé de faire voir qu'il n'y avait pas de surplus l'an dernier, parceque des emprunts temporaires excédaient ce qui avait été payé sous ce titre, mais ces journaux ont exagéré, ou ce qui est plus probable, ne savaient pas qu'aucune partie des emprunts temporaires n'avait été comprise dans les recettes ordinaires, d'un côté, ou dans les paiements ordinaires de l'autre ; mais ces emprunts et ces paiements avaient été classifiés dans la catégorie de ce qui appartient

pratiquement au compte capital, c'est-à-dire, que nous avons à l'actif l'équivalent du produit de l'emprunt que nous avons dépensé, la Province n'étant responsable, durant le cours de ces emprunts, que du paiement de l'intérêt jusqu'à leur échéance, que ces emprunts soient temporaires ou non.

S'il fallait en agir comme ces prétendus financiers le proposent, en plaçant ces emprunts au rang du revenu ordinaire, il serait facile en n'importe quelle année d'accuser un surplus plus ou moins considérable, en empruntant l'argent suffisant pour porter les recettes au-dessus des dépenses, et le surplus ainsi obtenu serait illusoire et faux en proportion de l'importance de l'emprunt.

En d'autres termes, si les emprunts temporaires étaient considérés comme revenu ordinaire, en empruntant une somme et en la plaçant parmi les recettes, nous pourrions, nonobstant un déficit réel, faire voir un excédant de recettes sur les dépenses, et un semblant de surplus sur les transactions de l'année, tandis que dans l'exposé que je soumetts à la Chambre, en plaçant notre revenu ordinaire du côté des recettes, et mettant de l'autre côté les paiements, ceux qui ont été faits pour les fins ordinaires du service public, distraquant du compte des recettes et paiements ordinaires les emprunts temporaires et permanents, nous pouvons voir d'un simple coup d'œil, si nos recettes ordinaires excèdent nos dépenses ordinaires, ou autrement, suivant le cas.

Sur ce principe, je soutiens que nous avons eu, durant l'année dernière, un excédant de recette ordinaire, comme je l'ai dit.

D'autres diront : le montant reçu du fonds d'emprunt municipal ne devrait pas être regardé comme un revenu ordinaire, mais quant à moi, je ne m'explique pas pourquoi ce que l'on reçoit de cette source ne serait pas comparable à ce qui proviendrait d'une taxe quelconque, et pourquoi ce qui provient de cette source ne serait pas assimilé au produit des terres de la couronne, au produit des ventes d'une partie du domaine, J'autant plus que l'intérêt accumulé annuellement sur le fonds d'emprunt municipal est suffisant pour équilibrer les montants reçus durant quelques années passées. (Applaudissements.)

Un autre point. Si à l'aide de ce que nous recevons du fonds d'emprunt municipal, nous comblons les déficits des années passées, nous ne faisons que payer des dettes capitales avec des recettes capitales.

Il a été dit encore par certaines personnes qui semblent regretter beaucoup l'amélioration de nos finances, que n'ayant pas imputé quel-

ques \$39,000 au fonds d'amortissement, l'année dernière, il y a, à tout événement, un déficit d'autant.

Mais, M. l'Orateur, j'ai fait d'autres arrangements par lesquels il est pourvu à la plus grande partie du fonds d'amortissement jusqu'à l'échéance de nos obligations, de façon à pouvoir éviter une perte annuelle.

J'y référerai ci-après un peu longuement, d'une façon qui, je l'espère, satisfera la Chambre et le pays en général. Il est bien certain que quelques-uns y trouveront à redire et ne se montreront satisfaits d'aucune amélioration de notre position, car ceci leur enlève une bonne occasion d'attaquer le gouvernement et de crier à l'état ruineux de la Province, causé par le parti libéral conservateur.

Je soumets maintenant l'état de compte que j'ai mentionné, et qui fera voir plus clairement ce que j'ai cherché à expliquer.

ETAT.

RECETTES 1884-85.

Puissance du Canada	\$ 1,202,022 80
Ontario—à compte de l'intérêt sur les produits de la vente des terres des écoles communes.....	35,000 00
Terres de la Couronne.....	659,041 36
Licences	275,394 06
Justice	228,026 13
Percentage sur les honoraires des employés publics....	10,272 16
Législation	6,302 01
Gazette Officielle	17,889 27
Asiles—contributions des municipalités et des patients qui payent.....	6,137 03
Edifices publics.....	1,715 41
Revenu casuel.—.....	1,332 90
Contributions au fonds de pension,.....	5,095 51
Intérêt.....	80,078 60
Prêt aux incendiés de Québec.....	624 00
Fonds d'emprunt municipal	42,671 84
Compte d'exploitation—chemin de fer Q. M. O. et O....	6,622 15
Intérêt sur le prix do do	374,539 36
Remboursements, y compris les remboursements sur frais d'exploitation du chemin de fer Q. M. O. et O..	8,687 28
Prime, escompte et change.....	1,355 12
Revenu courant ordinaire.....	\$2,962,806 99

Fonds de dépôts, licences de mariages, intérêt sur le dépôt spécial d'éducation supérieure catholique....	8,155 48
Contributions au fonds de pension des instituteurs en retraite.....	20,512 65
Remboursements des avances.....	4,500 00
Débitures du Palais de Justice, vendues.....	150,000 00
Remboursements,—compte de construction du Q. M. O. et O.....	7,135 89
Emprunt temporaire, Banque de Montréal.....	450,000 00
	<hr/>
Revenu total.....	<u>\$ 3,603,111 01</u>

DÉPENSES 1884-85

Dette publique.....\$	980,110 29
Législation.....	185,217 98
Gouvernement civil.....	187,874 12
Administration de la justice, y compris Police, Ecoles de réforme et inspection.....	432,575 45
Instruction publique, y compris les pensions des insti- tuteurs.....	347,885 00
Institutions littéraires et scientifiques.....	5,973 79
Arts et Métiers.....	6,000 00
Agriculture.....	71,473 92
Immigration.....	9,868 24
Colonisation.....	80,000 00
Travaux publics et édifices.....	298,705 76
Moins ce qui doit être payé à même l'em- prunt et des revenus des débiteures....	229,777 15
	<hr/>
Asiles d'aliénés.....	227,500 00
Octrois aux institutions de charité.....	42,864 00
Ecoles de réforme et écoles industrielles.....	27,697 86
Divers.....	10,125 89
Agent en France.....	2,500 00
Commission Royale—Election Jacques-Cartier.....	9,841 57
Commission Royale—Hôtel du Parlement.....	9,865 12
Secours aux pêcheurs en détresse sur la côte du Labrador	3,040 56

Fonds d'emprunt municipal, salaire et dépenses du commissaire	616 20
Ingénieur des mines.....	3,116 19
Dépenses des Terres de la Couronne.....	135,508 00
Gazette Officelle.....	11,479 73
Impres, licences, etc.....	13,057 32
Pensions.....	13,937 68
Fonds des municipalités.....	144 00
Licences—Paiements par officiers du revenu à même les perceptions.....	18,897 32
Fonds des bâties et jurés.—Paiement par les shérifs à même les perceptions.....	11,208 25
Frais d'exploitation—du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.....	20,549 95
	<hr/>
Dépense ordinaire..	\$2,937,856 95

Fonds de dépôt—(Distribution des licences de mariage et \$500 sur le dépôt spécial d'éducation supérieure catholique.....	7,905 00
Remboursement de dépôts, mines d'or.....	663 64
Hôtel du parlement—Paiements à même le produit de l'emprunt de 1882.....	140,000 00
Palais de Justice de Québec à être remboursé par le produit des débetures.....	89,777 15
Chemin de fer Québec Central, dépôt de garantie remboursé à même l'emprunt.....	124,101 21
Subsides aux chemins de fer.....	273,182 10
Chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental—Construction et terrains.....	182,778 01
Emprunt temporaire remboursé.....	300,000 00
	<hr/>
Dépense totale.....	<u>\$4,056,264 06</u>

MÉMOIRE

En caisse le 1er juillet 1884.....	2,328,713 78
Moins partie du prix du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, placé en vertu de 45 Vict., chap. 21.....	600,000 00
	<hr/>
	\$1,728,713 78

Moins mandats non payés le 30 juin 1884, (payés depuis.....)	72,068 41
	<hr/>
	\$1,656,645 37
Excédant des paiements sur les recettes pour les années 1884-85, à compte du capital.....	453,153 05
	<hr/>
	\$1,203,492 32
En caisse au 30 juin 1885.....	\$1,265,481 56
Moins mandats non payés au 30 juin 1885.....	61,989 24
	<hr/>
	<u>\$1,203,492 32</u>

Les recettes brutes de toutes sources s'élèvent à \$3,603,111,01 comprenant les emprunts temporaires, les débentures du Palais de Justice de Québec, etc., etc., et le montant total de la dépense; comprenant le paiement sur les bâties du parlement, la construction du Palais de Justice, réclamations pour terrains, construction du chemin de fer Q. M. O. et O., paiements sur les emprunts, s'élèvent à la somme de \$4,056,264.06 soit une différence de \$453,153.05, qui, cependant est à porter au compte capital et qui doit être comblée à même les revenus des emprunts et non pas sur le revenu ordinaire.

Je trouve que les sources de revenu qui, comme je l'ai dit dans mon exposé budgétaire de 2 mai 1884, devraient produire durant l'année 1884-85, \$3,112,022.80, n'ont produit effectivement que \$3,100,642.44, faisant une différence en moins de \$11,380.36. C'est-à-dire que de quelques-unes de ces sources on a reçu \$125,069 de plus que comportait l'estimé et d'autres sources \$136,449.36 de moins que l'annonçait l'estimé, y compris le gouvernement de la Puissance \$59,850 (le montant exact de cette dette a été depuis fixé à \$53,618.67) et le fonds d'emprunt municipal, \$57,328.

Il a été reçu en plus, de certaines sources de revenu non comprises dans mon estimé et dans les remboursements \$23,800.44 et à compte des fonds de dépôt que nous devons rembourser \$28,668.13.

A l'estimé des dépenses, je trouve \$95,179 de plus que dans les prévisions. Mais on doit se rappeler que ceci comprend les paiements faits aux chemins de fer subventionnés, qu'il est impossible d'estimer à l'avance, vu que l'on ne sait combien de milles de chemins de fer seront

construits par les diverses compagnies subventionnées. Cependant une fois qu'ils sont construits, il faut payer.

On doit tenir compte également, en réduction du montant que l'on dit avoir dépensé en sus des prévisions, de ce que nous avons eu à payer pour la commission royale, dans l'élection de Jacques-Cartier et dans l'enquête au sujet de certains contrats pour les édifices publics, soit la somme de \$18,891.39 ; de plus les secours donnés à la population du Labrador, soit, \$3,040.56 ; un remboursement de dépôts pour mines d'or, \$663.64 et le montant payé par les shérifs à même les perceptions pour le fonds de bâtisse et des jurés \$11,208.25 et par les percepteurs du revenu à même le produit des licences \$18,897.32 (\$30,105,57) en tout \$52,701.16, sommes qui bien qu'ayant été dépensées sous l'autorité de la loi, peuvent être considérées comme payées en extra durant l'année, sans être comprises dans les estimés réguliers, et cependant comprises avec raison dans les comptes publics.

Ces états de compte font voir que les recettes et les dépenses prévues correspondent à peu de chose près avec les recettes et les dépenses réelles. (Appl.)

J'espère, M. l'Orateur, que les honorables députés et le pays seront satisfaits de l'état de nos affaires financières pour le dernier exercice et verront que le gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour mettre nos finances dans une position solide et sûre. J'ai certainement fait tout ce que j'ai pu, et si je n'ai pas fait tout ce que j'ai désiré faire, je suis tout de même content d'avoir fait autant, et il n'est que juste d'ajouter que j'ai été aidé par mes honorable collègues du gouvernement, autant qu'il leur a été possible de le faire.

Comme je l'ai dit, il y a dans les recettes un découvert de \$59,850, comprises dans mon estimation du montant à recevoir de la Puissance du Canada ; de \$7,867.97, dans l'estimation du montant à recevoir des municipalités pour l'entretien des patients dans les asiles d'aliénés ; de \$57,328.16, dans le montant des recettes provenant du fonds d'emprunt municipal ; et dans la recette provenant d'autres petits items, ce qui forme en tout \$156,449.36.

D'un autre côté, nous avons encaissé plus que le montant porté dans les estimations : de la province d'Ontario, à compte d'intérêt sur le fonds des écoles communes, \$5,000 ; des licences, \$50,394.06 ; des terres de la Couronne, \$59,041.36 ; du pourcentage payé par les officiers publics, \$3,272.16 ; de l'intérêt sur dépôts, \$5,078.60, ce qui avec

d'autres petits items qui ont rapporté plus que le chiffre de l'estimation, forme \$125,069. Et si on ajoute à cela \$23,800.44 provenant des sources de revenus non comprises dans mon estimation, l'excès de l'excès de recettes sur le chiffre des estimations s'élèverait, pour cet item, à \$148,869.44, faisant un excédant de \$12,420.08 de recettes actuelles, sur le chiffre de mes estimations, non compris \$28,668.13 reçus à compte de fiducies.

A mesure que la population de la province augmentera, on peut s'attendre à ce que les dépenses augmentent pour l'administration de la justice, l'instruction publique, les chemins de fer, les chemins de colonisation et les fins agricoles. Tout ce que l'on peut faire c'est de dépenser judicieusement, à l'avantage général, les sommes que requiert absolument l'intérêt public.

Quant au fonds d'amortissement sur une partie de notre dette, comme nous avons été privés de plus de \$50,000 qui nous sont dus par le Canada, je n'ai pas fait de placement durant le dernier exercice ; mais je suis sûr de recevoir cette somme durant l'exercice en cours et si cela est jugé à propos, ce placement peut être fait durant le présent exercice, en même temps que pour l'exercice en cours. Mais cela ne sera maintenant pas nécessaire, vu que d'autres moyens seront adoptés. Cependant, M. l'Orateur, j'ai de forts doutes sur l'à-propos de faire maintenant des placements pour le fonds d'amortissement, vu que nous ne pouvons pas placer à plus de quatre pour cent et que nous perdriions un pour cent sur le montant à placer pour l'amortissement, ce qui est d'une importance considérable.

Je me suis adressé à certaines personnes pour acheter de nos obligations et je n'ai pas pu en obtenir à moins de 12½ pour 100 de prime, ce qui impliquait une perte trop forte pour la faire subir à la province. Acheter nos propres obligations pour servir le montant à porter au fonds d'amortissement, nous aurait occasionné une perte, avec le coût du change, de près de quatre mille piastres, et la continuation de ce système durant le temps que l'emprunt a à courir entraînait une perte pour la province, avec la perte sur les intérêts d'année en année, de plus de cent mille piastres.

Je me propose d'introduire durant la présente session une loi pour affecter l'indemnité accordée par le gouvernement fédéral pour la construction du chemin de fer de Q. M. O. et O., au service du fonds d'amortissement sur notre emprunt de 1874, jusqu'à concurrence d'au-

tant. Le montant ainsi accordé est de \$2,394,000, ce qui pourvoira pour autant au fonds d'amortissement de l'emprunt de 1874, ce qui ne laissera un découvert, quant au fonds d'amortissement, que de \$600,000 à \$700,000 et qu'une somme de \$6,000 à \$7,000 à verser pour le service annuel du fonds d'amortissement, à laquelle il n'est pas autrement pourvu, sur tous nos emprunts. Au moyen de ce plan, si on l'adopte, nous épargnerons à la province, jusqu'à l'échéance de l'emprunt de 1874, plus de \$100,000, comparativement à la perte qu'entraînerait le rachat de nos propres obligations aux taux actuels. Il faut aussi se rappeler qu'à part la perte d'intérêt, si on fait d'autres placements pour le fonds d'amortissement que le rachat de nos propres obligations, il faut placer l'intérêt qui s'accumule d'année en année en sus du montant voté annuellement, ce qui entraîne encore une perte additionnelle.

Il est pourvu au service d'amortissement sur la balance de l'emprunt de 1874, sur le montant non racheté de l'emprunt de 1876 et sur le plein montant de l'emprunt de 1878, par le statut 45 Victoria, chapitre 21, qui affecte le prix de vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, au paiement d'autant de ces trois emprunts. Il est pourvu au paiement de l'emprunt de 1880 par le rachat semi-annuel des titres de cet emprunt au moyen de *tirages* qui se font deux fois par année. Il n'y a pas d'amortissement à servir sur l'emprunt de 1882, qui n'est rachetable qu'à l'option du gouvernement, dans trente ans. Les honorables députés voudront bien se rappeler que l'intérêt sur les sommes accordées par le gouvernement fédéral et sur le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. et O. est ou sera par statut affecté au service de l'intérêt sur nos emprunts et que les sommes ainsi affectées au service annuel des intérêts sur ces emprunts, ainsi qu'au service du fonds d'amortissement, met la province, quant au paiement de notre dette et la position des porteurs d'obligations, dans les conditions les plus favorables possible, ce qui ne peut être que satisfaisant pour tous ceux que cela concerne. Ce plan dégage la province de tous les arrérages de placement pour le fonds d'amortissement, quant à toute notre dette, dont le rachat exige un fonds d'amortissement, excepté la somme que j'ai mentionnée, c'est-à-dire une partie de l'emprunt de 1874. (Appl.)

Le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. et O. et la somme accordée par le gouvernement fédéral ainsi affectés au rachat d'un aussi fort montant de notre dette fondée et au service annuel de l'intérêt de

cette dette, tout cela doit convaincre les plus sceptiques que pour ce qui regarde notre position financière, nous n'avons rien à craindre pour l'avenir et que si notre dette est considérable, nous avons pris pour la payer des moyens tels, qu'il suffit d'observer les dispositions de la loi pour nous assurer qu'il n'y aura pas à l'avenir des difficultés à faire face à tous les engagements de la province.

Je considère ce mode de pourvoir au fonds d'amortissement comme fort à propos et avantageux pour la province. Il protège les droits des porteurs d'obligations et il est de beaucoup préférable à tout autre mode qui peut être adopté, en ce qu'il nous dispense de voter chaque année un crédit pour le service du fonds d'amortissement.

Il peut arriver que plus tard on juge à propos d'affecter à cette fin une partie suffisante de l'augmentation de subside accordée par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire l'intérêt sur le montant retenu de 1867 à 1873, et de rayer complètement le compte du fonds d'amortissement.

Je passe à l'

ACTIF ET PASSIF

de la province. Cet état est approximatif seulement vu que notre dette de chemin de fer et le coût de nos édifices publics varient de temps en temps, le coût de ces derniers excédant dans la plupart des cas la première estimation d'un considérable montant.

Il est à remarquer que la balance du coût estimé des bâtisses du parlement et du palais de justice de Québec, en tenant compte du montant dépensé durant l'année courante, dépasse d'un grand bout le dernier estimé fait à la dernière session. Je dois cependant me guider d'après les estimés du département des travaux publics, et j'ai pris comme dette les sommes demandées, qui, je l'espère, seront suffisantes pour découvrir l'excédant actuel pour l'achèvement de ces importants travaux publics. Ces travaux ne font nullement partie des paiements ordinaires et ils devront être payés au moyen d'emprunts, dont l'intérêt annuel sera payé à même le revenu. (Applau.)

Etat approximatif du passif et de l'actif de la province, jusqu'à la fin de la dernière année fiscale.

PASSIF.

Dette fondée non rachetée.....	\$18,233,853 34
Emprunts et dépôts temporaires.....	637,739 45
Subsides de chemins de fer autorisés, mais non gagnés.	1,255,013 65
Balance du coût estimé des bâtisses du parlement.....	135,000 00
Balance du coût estimé du palais de justice de Québec.	154,700 00
Balance due sur terrains et autres dettes de chemin de fer du Nord.....	86,697 49
Fonds de pension des instituteurs.....	87,071 79
	<hr/>
	\$ 20,590,075 72

ACTIF

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. et O. payée et placée.....	600,000 00
Balance non payée.....	7,000,000 00
	<hr/>
	\$ 7,600,000 00
Subsides de chemin de fer capitalisés d'après l'acte du Dominion 47 Vict. chap. 8.....	\$ 2,394,000 00
Dépôts spéciaux.....	1,000,000 00
Argent en banques.....	265,481 56
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être rem- boursé par la vente de propriété à Montréal.....	138,348 02
Débitures du palais de justice de Québec à émettre..	50,000 00
Prêts et montants dûs par la province d'Ontario.....	147,970 00
Ville de Montréal, souscription au pont Hull.....	50,000 00
Ville de Montréal, différence entre \$132,000 et le coût des terres expropriées entre le carré Dalhousie et Hochelaga.....	75,226 96
Puissance du Canada, intérêt sur subsides de chemin de fer capitalisés depuis le 19 avril 1884 au 1 ^{er} oct. 1884.	53,618 67
	<hr/>
	\$11,774,645 21
Laissant un excès de passif sur l'actif le 30 juin 1885 de.	\$ 8,815,430 51

On doit remarquer que malgré que nous ayons réduit les créances, notre dette amortie d'au delà de \$50,000 durant l'année dernière, la

balance de la dette est un peu plus considérable que ne l'indiquait le dernier état, et cela par suite de l'augmentation de l'estimé du coût de l'achèvement des bâtisses du parlement et du palais de justice de Québec et l'ameublement de ces bâtisses. Mais j'ai pensé qu'il est mieux de donner des chiffres assez ronds pour bien achever ces bâtisses, les meubler et les chauffer, ce pourquoi aucun estimé n'avait été fait avant.

J'ai aussi ajouté aux dettes le montant des contributions faites pour le fonds de pension des instituteurs avec intérêt jusqu'au 1^{er} juillet 1885, ce qui augmente le montant de quelque chose comme \$87,000 que la province est tenue de payer lorsque les pensions sont dues.

Les honorables messieurs doivent se rappeler que l'année dernière je n'ai pas mis avec les recettes à disposer pour le paiement de notre dette fondée \$2,549,213.61, dont le capital et l'intérêt a été retenu, par le Dominion de 1867 à 1873, alors que le Dominion a pris le surplus de la dette de la vieille province du Canada en sus des \$62,500,000 assignées au Dominion dans l'acte de la Confédération de 1867.

Il y en a qui m'ont fait des reproches de ne pas avoir tenu compte du montant mentionné en déduction de la dette fondée de la province, parce que le Dominion est devenu obligé de le payer à cette province. Mais M. l'orateur, je suis encore d'opinion que le gouvernement du Dominion étant obligé de ne payer que l'intérêt à cinq pour cent annuellement sur la somme mentionnée, il est plus convenable de considérer ce montant comme revenu annuel et non comme capital à notre disposition parce que nous n'avons aucun contrôle sur ce dernier, tandis que nous l'avons sur l'intérêt annuel, recevable d'année en année.

Je reconnais franchement que je puis me tromper au sujet de l'application des \$2,549,213.01 dont je viens de parler, et l'on dit qu'il devrait être placé parmi nos recettes, en réduction de notre dette, parce que quand nos emprunts écherront, le Dominion paiera plutôt le principal que l'intérêt à 5 par cent sur le montant, pouvant emprunter de l'argent à 4 pour cent ou moins.

En outre, si nous ne recevions pas la somme principale et si elle était retenue par le Dominion, nous pourrions faire un emprunt et sauver au moins un pour cent d'intérêt par année, en empruntant à 4 pour cent et en recevant du Dominion 5 pour cent par année.

Si l'opinion exprimée quant à l'application du montant est correcte et si j'ai tort—ce qui est très possible—notre passif se réduirait à

\$6,268,217.00 au lieu de \$8,815,430.61, ce qui serait grandement à désirer. Dans tous les cas je considère l'état très satisfaisant. (Appl.)

Les honorables messieurs remarqueront que parmi les recettes le dépôt à la Banque d'Echange est placé au plein montant. Depuis le commencement de l'année courante, nous avons reçu en à compte \$37,500 et il est incertain combien nous recevrons de plus dans l'avenir, et je ne pouvais pas changer les chiffres avant que la chose fût terminée. Comme les fonds dans cette banque forment partie du principal du chemin de fer Q. M. O. et O., une perte advenant, elle devra être prise à même le fonds consolidé, de manière à garder le montant approprié comme fonds d'amortissement sur nos emprunts.

Quant à la banque Jacques-Cartier, je considère qu'il est raisonnable de placer tout le montant comme actif comme auparavant. Nous ne pouvons accepter les prétentions des officiers de la banque et l'on prendra des moyens pour régler cette affaire aussitôt que possible.

On a dit en chambre l'autre jour que le succès de la province sur la question des licences devant le conseil privé était dû seulement aux efforts de la province d'Ontario, que notre province n'avait rien fait pour obtenir ce résultat pour les provinces. Je ne suis pas du même avis et j'aurai peut être quelque chose à dire à ce sujet en temps et lieu. Mais c'est un fait indiscutable que le Canada en assumant le surplus de la dette de la ci-devant province du Canada, Ontario et Québec ont été débarrassés de près de 11 millions de piastres de dette ; mais c'est notre province qui a obtenu ce résultat contre l'action d'Ontario et l'augmentation considérable de revenu annuel qui en résulte pour Ontario et Québec est due aux efforts de la province de Québec, nonobstant l'opposition d'Ontario, quoique notre province sœur ait bénéficié plus que nous de l'action que nous avons prise.

Je ne blâme pas Ontario d'avoir, plus que nous, bénéficié de nos efforts, mais je n'aime pas à voir les efforts de notre province méprisés et considérés comme si nous n'avions rien fait ou du moins très peu de chose pour assurer les droits provinciaux, quand nous les avons crus méconnus par les autorités du Dominion ou autres.

Nous entendons souvent sur les hustings parler de la dette énorme de la province de Québec, et l'on en fixe le montant à vingt ou vingt-cinq millions de piastres, mais certaines gens qui semblent prendre plaisir à déprécier notre province, par tous les moyens possibles, en grossissant nos dettes et en jetant du discrédit sur nos hommes publics et en leur imputant des motifs déshonorants, dans la plupart des cas

oublie de donner notre actif en réduction de notre dette. Un coup d'œil sur notre actif convaincrat tout homme raisonnable qu'il est dans un bon état et disponible pour rencontrer une partie de notre dette fondée et de fait, réduire notre dette d'autant.

Je suis heureux de dire que les efforts de certaines gens de faire dommage au crédit de notre province, ont peu ou pas du tout d'effet dans les pays où l'on a la plupart de nos débentures ainsi que le démontre leur valeur sur les marchés monétaires de l'Europe, s'ils ont un effet temporaire dans les campagnes électorales dans cette province, nos bons en Angleterre sont cotés à 113.

Quand l'on tient compte de notre vaste domaine de la Couronne, de sa grande valeur commerciale, des chemins de fer qui ont été construits au moyen d'aide donné par la province et de l'augmentation de la valeur de la propriété à raison des dépenses de chemins de fer, et que l'on considère nus édifices parlementaires qui feraient honneur à n'importe quel pays, et qu'on considère que notre dette a été augmentée pour ces importants travaux publics, dont aucun n'a été inclus dans l'actif dans l'état soumis, celui qui considère la province dans une mauvaise position financière, est doué d'une organisation particulièrement constituée que je ne comprends pas. En effet ! monsieur, avec de la prudence dans nos dépenses, de la diligence dans la perception de notre revenu, et la bonne administration de nos terres de la Couronne, je ne vois de raison pourquoi cette province ne peut prospérer à l'égal des autres dans le Dominion et ne rien laisser à notre population à envier toute autre partie du Canada.

Les honorables membres comprennent sans doute que l'état des recettes et des dépenses pour l'année courante n'indique aucunement ce qu'elles seront à la fin de l'année. A certaines époques, de l'année les dépenses sont très considérables, et les recettes peu nombreuses ; en d'autres temps les recettes sont considérables et les dépenses comparativement moindres et ce n'est qu'à la fin de l'année que nous pouvons connaître l'état des comptes. Néanmoins, il sera agréable à la chambre d'apprendre que pour la période de l'année fiscale déjà écoulée notre revenu ordinaire excède les dépenses ordinaires.

J'en arrive maintenant à l'estimation des recettes et des dépenses du prochain exercice, en faisant autant que possible l'estimation du revenu à retirer et des dépenses à encourir.

Ce. estimations peuvent être incorrectes, parce qu'il est impossible de juger absolument d'avance, mais je les offre tout à fait confiant que les résultats ne différeront pas beaucoup de ce qui est anticipé, soit pour les recettes, soit pour les dépenses. Applaudissements.

Estimations des recettes de 1886-87

Ces recettes varient très peu d'année en année et on peut les donner en une seule somme, mais en les donnant en détail, on peut faire une comparaison des variations d'année en année, et les recettes actuelles peuvent être comparées aux estimations afin de montrer si le revenu anticipé se réalise ou non.

Le premier et le principal item est le subside du Dominion, d'après l'acte de Confédération.....	\$889,252 80
Octrois au gouvernement, d'après l'acte de Confédération.	70,000 00
Subside additionnel, d'après l'acte de 1884.....	127,460 68
Intérêt sur octroi pour le chemin de fer Q. M. O. et O...	119,700 00
Intérêt sur fiducies f.....	55,459 32
<hr/>	
En tout du Dominion.....	1,261,872 80
Ensuite d'Ontario : Intérêt sur perception à compte des terres des écoles communes dans Ontario.....	30,000 00

DROITS DE LICENCES

Je les ai estimés à \$275,000, et j'espère que ce montant sera réalisé. S'il eut été possible, j'aurais présenté un nouvel acte des licences pendant cette session, mais le court espace de temps qui s'est écoulé depuis le jugement du conseil privé établissant les droits des provinces à contrôler les licences et d'autres circonstances, m'ont empêché d'essayer à consolider nos actes actuels sur le sujet, à cette session-ci. Il est important, quand il y a un changement dans une loi, d'avoir la nouvelle loi aussi parfaite et complète que possible, et il faudra du temps et beaucoup de travail. Il y a plusieurs clauses du statut fédéral désavouées par le Conseil Privé qui devraient être insérées dans le statut provincial et arrangées de manière à rendre notre statut aussi complet que possible. Personnellement, je suis porté à croire que dans les cités et les grandes villes particulièrement, le nombre des licences pour la vente des liqueurs spiritueuses devrait être diminué et le prix de ces licences augmenté.

C'est aussi une grande question que de savoir si la vente de ces liqueurs ne devrait pas être prohibée dans les épiceries, et une autre disposition devra être faite pour les restaurants qui, en plusieurs occasions, ne sont simplement que des tavernes et non des endroits où les voyageurs peuvent avoir un repas. J'ai été informé au sujet de l'argumentation devant le Conseil Privé en Angleterre, quant à la part prise par Québec, que le factum de notre solliciteur était une complète revendication des droits de la province et qu'il a été écouté par les honorables juges et cité dans leur jugement. D'un autre côté, personne ne pense que nos solliciteurs n'ont pas été à la hauteur de leur mission et je considère que l'exposé qu'ils ont fait de notre cause dans le factum leur fait honneur et est avantageux pour la province. Appl.

L'adoption du Scott Act dans tant de comtés réduira probablement l'émission des licences. Personnellement, je n'ai pas d'objection à son adoption, si l'on prenait des moyens pour le mettre en force, mais dans plusieurs endroits je crains que la vente des boissons n'ait pas beaucoup diminuée et pour nous malheureusement, nos officiers ne peuvent pas mettre en force la loi pour vente illicite de boisson, et tout en perdant du revenu par l'adoption du Scott Act, les maux qu'il devait empêcher et prévenir, semblent exister dans plusieurs localités comme avant son adoption. J'ai essayé d'engager les autorités du Dominion à amender le Scott Act de manière à permettre aux officiers provinciaux de poursuivre ceux qui enfreignent notre loi dans les comtés où le Scott Act est en force, comme si elle n'était pas en opération. J'ignore si le succès va couronner mes efforts.

TERRES DE LA COURONNE

D'après le rapport de ce département j'ai estimé le revenu à \$700,000. Je suis heureux de dire que cette somme et plus encore sera reçue de cette source. Le prix du bois augmente et les demandes sont plus nombreuses, ce qui augmentera sans doute considérablement nos recettes.

L'item suivant est l'administration de la justice.

Les items provenant de cette source sont comme suit :

Timbres judiciaires.....	\$	175,000	00
Timbres d'enregistrement.....		16,000	00
Honoraires judiciaires, non compris les timbres..		7,500	00
Fonds de bâtisse et des jurés.....		14,000	00
Entretien des prisonniers.....		10,000	00

Maison de correction, Montréal.....	5,000 00
Gardes des prisons.....	4,000 00
Honoraires du grand connétable, Québec.....	1,000 00
Amendes.....	1,000 00
Palais de Justice de Montréal.....	5,000 00

Faisant en tout pour l'administration de la justice...\$ 238,500 00

Ces montants seront encaissés, l'un portant l'autre, j'ai raison de le croire, et mon estimation se réalisera.

OFFICIERS PUBLICS

Percentage sur leurs honoraires.....	\$ 6,000 00
Percentage sur honoraires pour enregistrer de renouvellement d'hypothèques...a.	1,000 00 \$ 7,000 00
Législation—Honoraires sur bills privés.....	4,000 00
<i>Gazette Officielle</i> , d'après l'estimation de l'imprimeur de la Reine.....	20,750 00
Asiles d'aliénés, des municipalités et des patients payants	35,000 00

Je pense que nous encaisserons ce montant, si nous prélevons ce qui est dû et ce qui deviendra dû. A mesure que le temps passe, tous les nouveaux cas d'internement dans les asiles impliquent de la part des municipalités, le paiement de la moitié des frais d'entretien des patients, et je suis fâché de dire que certaines localités ont beaucoup de répugnance à fournir leur part des frais d'entretien des pauvres malheureux venant de ces localités, qui sont privées de leur raison. Cela est d'autant plus étrange que les frais d'entretien de ces aliénés chez eux seraient plus onéreux pour le peuple que ce que les municipalités ont à fournir pour les frais d'entretien dans les asiles de la province.

J'estime les loyers des édifices publics à.....	\$ 1,000 00
Revenu casuel.....	1,500 00
Contributions au fonds des pensions.....	5,000 00
Intérêts sur dépôts judiciaires et autres.....	30,000 00
Prêt aux incendiés de Québec.....	500 00
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer Q. M. O. et O.	375,000 00
Fonds d'emprunt municipal.....	100,000 00

Je dois admettre que je n'ai pas reçu autant que je l'espérais du

fonds d'emprunt municipal ; mais les municipalités ont été notifiées qu'il leur faut faire des arrangements pour clore leurs comptes, et l'on commence à se montrer mieux disposé qu'avant à régler.

Remboursements de prêts :

Asile Beauport.....	4,000 00
Asile de Saint-Jean de Dieu.....	4,500 00
Ces estimations forment.....	<u>\$3,093,622 80</u>

BUDJET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE EN COURS

Avant de parler des dépenses de l'exercice en cours, js désire soumettre le budget supplémentaire des sommes requises pour finir cet exercice, soit pour remédier à des crédits insuffisants, soit pour des services qui ne pouvaient pas être prévus, le tout s'élevant à \$50,561.17 Les détails sont comm suit :

Législation :

Traitements et dépenses contingentes, y compris impressions, reliure, etc.....	\$ 12,136 17
--	--------------

Gouvernement civil :

Traitements — c'est une augmentation, telle que par ordre en conseil—soumise à la chambre il y a quelques jours	75 00
---	-------

Administration de la justice :

Administration de la justice proprement dite.....	\$ 8,000 00	.
Prisons de réforme pour les garçons....	15,000 00	<u>23,000 00</u>

Agriculture :

Ecole française de médecine vétérinaire	1,500 00
---	----------

Travaux et édifices publics :

Pour l'installation permanente des deux chambres de la législature	2,000 00
--	----------

Divers services :

Secours aux populations en détresse de Bonaventure et Gaspé	\$ 2,000 00
Bureau central de santé.....	4,000 00

Confection des cadastres :

Département des terres de la Couronne.	5,000 00	11,000 00
--	----------	-----------

Chemins de Fer :

Inspection des chemins de fer pour les années 1883, 1884, 1885 et partie de 1886.....		850 00
		<hr/>
		\$50,561 17

J'en viens maintenant à la dépense prévue pour l'année commençant le 1er juillet 1886.

On remarquera qu'en faisant une comparaison de la dépense prévue pour la prochaine année fiscale avec les prévisions budgétaires de l'année courante, j'ai compris dans cette dépense les prévisions budgétaires de la dernière session et aussi les prévisions budgétaires soumises à cette session pour couvrir certaines dépenses qui n'ont pas été votées à la dernière session et nécessaires pour le service public en général.

LÉGISLATION

Le montant de l'appropriation pour la législation pour l'année prochaine est de \$212,700.00 et sur ce montant il y a à voter \$152,645.00, la somme de \$60,065.00 ayant été votée, soit une augmentation de \$25,195.83 pour ce service. Pour rendre compte de cette augmentation de dépense il ne faut pas oublier qu'il faudra faire des dépenses pour les élections qui auront lieu durant l'année.

GOUVERNEMENT CIVIL

Le montant requis pour cette classe du service est de \$183,920.00 et sur ce montant il y a à voter \$44,420.00 et \$139,500.00 déjà votées ; ce qui en regard de \$188,275.00 votés à la dernière session établit une diminution \$4,355.00.

Il est très probable que je demanderai dans les prévisions budgétaires supplémentaires une somme additionnelle à celle mentionnée dans les prévisions soumises, car certaines dépenses sont nécessaires dans quelques-uns des départements, et j'espère que le temps n'est pas éloigné où une révision des salaires des employés sera faite. Dans certains cas on

ajoutera à ces salaires pour ceux qui y ont droit en vertu des services rendus.

Le prochain item vient sous la rubrique de

JUSTICE

Comprenant la police, les prisons et écoles de réformes, les écoles d'industrie et l'inspection.

Le montant requis pour ce service est considérable. Je suis peiné d'avoir à le dire, il y a peu d'espérance qu'il soit diminué tant que le parlement du Canada n'aura pas amendé la loi criminelle; sujet qui a déjà été soumis au parlement pour qu'il le prenne en considération.

Il faut voter \$457,360.48 et il y a déjà de voté \$8,400 soit un total de \$465,760.48 au lieu de \$484,284.48 votés pour cette année, soit une diminution de \$18,524.00.

Les honorables députés voudront bien remarquer que j'ai compris dans le crédit de la prochaine année, les dépenses pour les écoles industrielles et de réforme qui jusqu'à présent étaient comprises dans les dépenses générales pour institutions de charité. Cette année et à l'avenir elles seront comprises dans les dépenses de l'administration de la justice et non dans celles des institutions de charité et cela en vertu du désir exprimé par cette chambre à sa dernière session.

Les dépenses pour l'administration de la justice sont très considérables et pèsent lourdement sur les revenus provinciaux, beaucoup plus que dans toutes les autres provinces de la Puissance où ces municipalités ont à prendre sur le fonds municipal pour le coût d'achat et l'entretien des Palais de justice et prisons et les frais des poursuites criminelles et le maintien des prisonniers, dépenses qui, dans cette province, sont principalement prises sur le fonds directs de la province.

Nous arrivons ensuite aux dépenses pour l'instruction publique, les institutions littéraires et scientifiques, les arts et manufactures.

Le montant demandé pour ces divers services est de \$362,585, comparé à \$366,785 pour cette année, soit une diminution de \$4,200. Les appropriations pour l'éducation supérieure sont de \$78,410 et pour les écoles communes de \$160,000, les écoles dans les municipalités pauvres de \$6,000, les Ecoles Normales de \$42,000 et celles pour les inspecteurs d'écoles les même qu'antérieurement. Quelques allocations à d'autres institutions cessent et il faudra faire une plus forte appro-

priation pour le bureau de santé que celle votée à la dernière session. Cela réduit d'autant le montant des crédits votés pour les services que nous venons de mentionner.

Viennent ensuite les dépenses pour l'agriculture, l'immigration, le repatriement et la colonisation.

Le crédits demandé pour ces divers services est de \$164,315 et sur ce montant \$106,315 sont à voter, \$58,000 l'étant antérieurement. A la dernière session le crédit voté était de \$280,003.74, soit une différence en faveur de l'année prochaine de \$115,688.74. Ceci cependant comprend l'octroi spécial pour les chemins de colonisation.

Les octrois aux sociétés d'agriculture \$50,000 sont les mêmes qu'antérieurement et l'octroi ordinaire de \$70,000 pour les chemins de colonisation, et \$5,000 pour les octrois aux sociétés de colonisation, il y a diminution de \$2,000 dans ceux pour l'immigration et le repatriement. Les autres octrois sont à peu près les mêmes que ceux de l'année dernière.

On remarquera que dans les octrois de la dernière session \$100,000 furent spécialement votées pour les chemins de colonisation, qui ne devaient pas être prises sur le revenu ordinaire, mais étaient applicables au capital; ainsi à part l'allocation spéciale qui sera comprise dans les prévisions budgétaires supplémentaires de cette session la différence n'est que de \$15,688.74 en moins pour la prochaine année comparée à la présente.

Le montant requis pour ces divers services est de \$204,115.76 à voter en entier. L'allocation votée pour l'année courante était de \$309,889. Les items ordinaires loyers et réparations des édifices publics sont de \$54,889 et les détails de cette somme ainsi que ceux des divers services mentionnés sont fournis à cette chambre sous forme de pamphlets, pour qu'elle s'y renseigne. Le coût pour le parachèvement des bâtisses du parlement est évalué à \$54,420 dont \$4,000 déjà votées; celui du palais de justice à \$73,700 dont \$14,000 déjà votées. Le coût de la construction du palais de justice à Québec en y comprenant celui des appareils de chauffage et du mobilier excèdent de beaucoup le montant mentionné dans les prévisions budgétaires. Cela est dû à certains changements faits dans les plans depuis que le contrat a été donné et éela en vue de mettre la bâtisse à l'épreuve du feu. Au moins \$100,000 en sus des débentures imposables au district de Québec seront requises pour terminer la bâtisse.

Voûtes, chauffage et ameublement : il y a \$105,773.24 de demandé de moins que le montant voté pour cette année.

Vient ensuite l'item pour les institutions de bienfaisance :

Pour aliénés proprement dit à Beauport, St-Jean de Dieu et St-Ferdinand d'Halifax, \$230,000 sont requises, et pour diverses autres fins charitables, \$37,776, en tout \$267,776, somme qui devra être toute votée et qui est la même que l'année dernière.

SERVICES DIVERS

Cet item comprend les dépenses en rapport avec le département des terres, le fonds de pension, la *Gazette Officielle*, timbres et licences, dépenses qui seront de \$200,811. De ce montant il faudra voter \$185,811 vu que \$15,000 ont déjà été accordées. Résultat : \$29,827.40 de moins que pour l'année courante.

DETTE PUBLIQUE

Le montant de l'intérêt et du fonds d'amortissement en rapport avec la dette publique, est estimé à \$1,005,820.31, ce qui constitue une augmentation de quelque chose comme \$20,000 de plus que lors de la dernière session. J'ai cru devoir prévoir les intérêts qui devront être payés si nous nous trouvons placés dans la nécessité de faire des emprunts temporaires durant l'année prochaine.

LES CHEMINS DE FER

J'estime à \$284,000 la somme qui sera requise pour fins de chemins de fer. De ce montant il faudra voter \$34,000 vu que \$250,000 sont autorisés par la loi. Ainsi que je l'ai déjà dit, il est impossible de faire un estimé exact de ce qui sera requis pour fins de chemins de fer, vu que, nous ne savons pas encore quel sera le nombre de milles construits par les compagnies de chemins de fer subventionnés durant l'année. Le montant à être payé dépendra de l'ouvrage fait. Tout ce que nous pouvons faire est de nous tenir prêts à payer les subsides à mesure qu'il seront gagnés.

D'après ce que je viens d'exposer, il appert que j'ai estimé les recettes du prochain exercice, laissant de côté \$8,500, somme à laquelle j'estime le remboursement à compte du prêt aux propriétaires des asiles, seront de \$3,085,122.80 et que les dépenses ordinaires proposées s'éleveront à

\$2,939,693.55, ce qui accuse une différence en faveur des recettes estimées de \$145,429.25. Il ne faut pas croire que je m'attends à un surplus si considérable sur les opérations de l'année à venir, vu qu'il y aura des estimés supplémentaires pour les dépenses ordinaires qui devront survenir et qui diminueront de beaucoup la balance.

On remarquera que dans l'estimé de \$3,351,813.55, se trouvent les \$412,120 des dépenses extraordinaires, *viz*: \$284,000 pour les subsides aux chemins de fer et les réclamations du chemin de fer Q. M. O. & O., et \$54,420 pour le palais législatif, et \$73,700 pour le palais de justice de Québec, sommes qui devront être payées au moyen d'emprunts, ce qui laissera les dépenses ordinaires ainsi que je l'ai dit, à \$2,939,693.55. Cette somme n'a pas été prise en considération quand il s'est agi d'établir la différence qui existe entre la somme que l'on s'attend à recevoir des revenus et les dépenses ordinaires pour l'année.

On remarquera aussi que la législation que je veux faire adopter, pourvoit à ce qu'une somme de \$2,394,000 soit permanentement mise à la disposition du trésorier qui devra la porter au compte du fonds d'amortissement requis en rapport avec l'emprunt de 1874, ce qui fait que, quoique dans les estimés soumis, on ait pris les mesures nécessaires en vue des \$30,854.67 pour le fonds d'amortissement comme on a habitude de faire, il ne sera pas nécessaire de prendre à même les sommes mentionnées dans les estimations soumises la somme de \$23,940 à laquelle il est pourvu.

De plus, vu que les dépenses en rapport avec le fonds d'amortissement ne doit pas nécessairement être voté, le fait qu'elles figurent dans les estimations n'affectera aucunement les comptes et états tel que soumis.

En d'autres termes les estimations en rapport avec le fonds d'amortissement qui forme \$30,854.67, pourraient être réduites de \$23,940, vu que ce montant sera pourvu, mais il ne causera aucune différence dans l'application du fonds d'amortissement ou dans l'état des comptes à la fin de la présente année fiscale. (Appl.)

M. l'Orateur, avant que cette Chambre ne se réunisse de nouveau, les électeurs de la province auront exprimé leur opinion sur la conduite des députés qui siègent ici en ce moment et manifesté leur appréciation de la manière dont les affaires du pays ont été conduites. Il ne m'appartient pas d'exprimer une opinion sur ce que sera le résultat des lections et de ma part il serait hors de propos d'exprimer une opinion

sur la manière dont les luttes électorales devront être conduites ; chacun devra juger pour soi, non seulement quant au parti qu'il devra appuyer, mais aussi de quelle manière la lutte devra être conduite.

J'ai confiance dans l'intelligence générale de notre peuple et son désir de voir nos affaires publiques bien administrées. Qu'il y aura beaucoup de changements dans le personnel de cette Chambre, nous pouvons avec raison nous y attendre, vu que dans le passé les élections générales ont uniformément produit un pareil résultat. Il est bon que les électeurs aient à certaines dates périodiques l'occasion d'exprimer leurs vues, au moyen de la votation, sur ceux qui les représentent dans la législature de cette province, et j'espère qu'ils montreront de la sagesse dans leur choix et qu'ils enverront pour nous remplacer des hommes patriotes, intelligents, capables de comprendre les besoins du pays et de légiférer de façon à satisfaire les besoins, des hommes qui mettront au-dessous de tout les véritables intérêts de la province et qui les serviront indépendamment des liens de parti qui ont jusqu'à présent trop divisé notre peuple.

Comme beaucoup d'autres pays, le Canada a passé par une phase de dépression commerciale, mais nous avons moins souffert que beaucoup d'autres parties du monde et je suis heureux de constater que les affaires ont une perspective beaucoup plus brillante qu'elles n'avaient ces années dernières. Nous avons toute raison de compter sur une augmentation de prospérité dans votre province et dans tout le Canada. Le gouvernement s'est efforcé de faire ce qu'il était possible de faire, dans les limites de nos moyens, pour aider à ouvrir nos terres publiques à la colonisation, au moyen des chemins de fer et des chemins de colonisation, aidé et appuyé comme il l'a été par les honorables députés qui siègent en cette Chambre, ce qui ne saurait manquer, à l'avenir comme par le passé, de stimuler le développement de nos ressources, de plus grandes améliorations dans les différentes branches de notre agriculture, en déterminant l'introduction de différentes sortes de manufactures nouvelles, en inculquant dans l'esprit de notre population le désir de nouveaux progrès dans toutes les branches d'instruction technique, morale et religieuse.

J'ai pleine confiance dans la prospérité de notre province comme dans celle de la confédération. Nous avons des ressources naturelles illimitées qui ne sont pas encore développées et des ressources inconnues et auxquelles nous ne songeons pas, qui attendent d'être décou-

vertes, examinées et développées au moyen de capitaux sagement placés, ce qui ne saurait manquer de profiter aux générations à venir. L'étendue de nos pêcheries est illimitée, nos mines de houille, dans l'est et dans l'ouest, ne font que commencer à être connues, appréciées et exploitées avec avantage ; on est en voie d'ouvrir nos mines d'or et, si elles sont exploitées avec intelligence, elles rapporteront de bons profits au capital et au travail qui y seront employés. Nos manufactures de diverses sortes ont déjà pris une importance à laquelle on ne s'attendait pas, il y a quelques années. Nos moyens de communication par chemin de fer dans toutes les parties du pays ont progressé avec une rapidité sans exemple dans aucun pays du monde, eu égard à notre population ainsi qu'à nos moyens. Nos ressources agricoles ne font que commencer à être appréciées ; l'élevage du bétail pour l'approvisionnement de nos marchés et l'exportation quoique accusant des proportions qui font honneur à nos cultivateurs, n'est encore que dans son enfance. L'industrie de la beurrerie et de la fromagerie a pris un développement merveilleux pendant ces dernières années et commence à fixer l'attention de nos agriculteurs sur les profits qu'on peut retirer de ces importantes branches d'industries. Notre commerce avec les pays étrangers prend une extension telle que le Canada occupe dans la marine marchande du monde une position qui n'est pas à dédaigner. Notre système d'instruction publique grandit dans toutes ses branches et devient de plus en plus apprécié par le peuple. (Appl.)

Encore quelques mots, M. l'Orateur, et j'ai fini.

Le parachèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique aura une grande influence sur le développement de la prospérité du Canada en général et notre province ne peut manquer d'y participer. Quand on considère le nombre comparativement restreint de notre population, l'immensité du territoire traversé par le chemin de fer Canadien du Pacifique, d'un océan à l'autre à travers le continent et le parachèvement en si peu de temps d'une entreprise aussi colossale, il est certainement merveilleux de voir ce que nous avons accompli. Les pays d'Europe ne peuvent faire autrement que de sentir que leurs descendants au Canada sont dignes de leurs ancêtres, et s'enorgueillir que dans ce Canada qui est notre pays, leurs descendants sont à la hauteur de toutes les circonstances qui peuvent surgir, déterminés à pousser la civilisation à ses dernières limites, à assurer la permanence de ces institutions libres qui font la gloire des nations dont le peuple canadien est issu. (Appl.)

L'exposition coloniale de Londres, actuellement en activité, contribuera à démontrer que le Canada n'est pas ce pays froid, couvert de neige, stérile que certains gens supposent, que les produits du sol, de l'industrie, de l'éducation et des beaux arts assignent de droit au Canada une place parmi les nations de figurer sur un pied d'égalité avec les vieux pays d'Europe, en ce qui regarde la civilisation, l'avancement dans la culture intellectuelle, l'énergie et l'esprit d'entreprise dans toutes les carrières de la vie, et que même dans les arts et les sciences, quelques-uns des nôtres n'ont pas à craindre de se rencoutrer avec les savants d'Europe. Notre province, je n'en doute pas, fera sa part à l'exposition coloniale, ainsi que les autres provinces du Canada, ce qui aura pour effet d'amener dans le pays des colons d'Europe. Cette exposition montrera aussi qu'en ce qui regarde la comparaison avec nos voisins des Etats-Unis, le Canada ne craint pas la concurrence et offre des avantages égaux, sinon supérieurs, aux gens désirant s'établir dans la partie nord du continent d'Amérique.

Dans mon dernier discours sur le budget, j'ai constaté que " dans ce pays nous avons la paix et l'abondance partout. " Je ne pensais guère, alors, qu'avant qu'il se fût écoulé quelques mois, la torche de la rébellion serait allumée dans nos territoires de l'Ouest et que les populations des provinces de l'Est seraient obligées d'employer la force pour réprimer l'insurrection dans l'Ouest. Je n'entends pas entrer dans la question de savoir si l'insurrection avait ou non sa justification ; je n'y fais allusion que pour rendre mon humble tribut d'hommages à la bravoure des volontaires qui, à un moment d'avis, dans une saison rigoureuse et sans un moment d'hésitation, se sont offerts pour défendre le pays et se sont conduits durant le voyage, au camp et sur le champs de bataille aussi bien que de vieux vétérans et ont mérité non seulement les louanges de leurs concitoyens, mais aussi les éloges de vieux soldats expérimentés et les remerciements de la mère-patrie. Et ils méritaient bien ces témoignages de reconnaissance. (Appl.)

Nous regrettons la perte de beaucoup de vies précieuses, de temps et de propriétés ; mais, d'un autre côté, nous avons acquis la connaissance de ce que sont réellement nos volontaires, qu'ils sont prompts à répondre à l'appel au devoir, qu'ils sont forts, durs à la fatigue, soumis à la discipline sur le champ de bataille comme au camp et dans les marches, qu'ils ont la force corporelle, la force de constitution requise pour endurer la fatigue, non seulement sans se plaindre, mais même avec entrain et gaieté ; que toutes les classes de nos volontaires, de toutes

les nationalités, sont également prêtes à défendre leur pays ou à protéger nos libres institutions contre n'importe quel ennemi et, ce qui est mieux encore, nous savons que l'accomplissement de leur devoir envers le pays est fini, qu'ils peuvent retourner et qu'ils sont retournés à leurs occupations et montrer et qu'en temps de paix comme en temps de guerre, ils méritent le respect, l'estime et l'amour de leurs concitoyens. Honneur, donc, à nos volontaires, soldats comme officiers ; ils vivent dans le cœur de notre peuple et espérons que d'ici à longtemps il ne surgira pas une pareille occasion de faire appel à leurs services.

Le parlement et le peuple anglais considèrent et discutent actuellement avec anxiété des mesures de la plus haute importance, affectant la prospérité et le bonheur d'un grand nombre de nos concitoyens vivant de l'autre côté de l'Atlantique. Il ne m'appartient pas de discuter ces questions ; mais on me permettra d'exprimer l'espérance qu'on puisse arriver à une solution pratique, pacifique et à l'amiable, des difficultés qui agitent maintenant l'esprit public dans le Royaume-Uni, de façon à maintenir l'unité de l'empire, à concilier les différends qui existent dans le peuple, à produire et à propager la bonne entente d'un bout à l'autre de l'empire. (Appl.)

J'espère, M. l'Orateur, que je ne vous ai pas fatigués, vous et vos honorables collègues de cette Chambre. En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que plus tard, que les députés qui siègent en cette Chambre y reviennent ou non, on puisse toujours nous trouver, tous tant que nous sommes, prêts à faire notre devoir dans n'importe quelle position que nous occupions, publiquement ou dans la vie privée, de sorte que quand nous aurons franchi " cette borne d'où ne revient aucun voyageur ", on puisse dire de chacun de nous individuellement que nous avons fait notre devoir envers notre Dieu, envers notre pays et envers nos concitoyens. (Appl. prolongés.)